Question prioritaire avec demande de réponse écrite P-003902/2025
à la Commission
Article 144 du règlement intérieur
Cristina Guarda (Verts/ALE), Estelle Ceulemans (S&D), Lena Schilling (Verts/ALE), David Cormand (Verts/ALE), Anja Hazekamp (The Left), Per Clausen (The Left), Murielle Laurent (S&D), Marie Toussaint (Verts/ALE), Sebastian Everding (The Left), Daniel Freund (Verts/ALE), Benedetta Scuderi (Verts/ALE), Jonas Sjöstedt (The Left), Tilly Metz (Verts/ALE), Saskia Bricmont (Verts/ALE), Jutta Paulus (Verts/ALE), Sara Matthieu (Verts/ALE), Katrin Langensiepen (Verts/ALE), Kai Tegethoff (Verts/ALE), Christine Singer (Renew), Pierre Jouvet (S&D), Martin Häusling (Verts/ALE), Majdouline Sbai (Verts/ALE), Ignazio Roberto Marino (Verts/ALE), Sigrid Friis (Renew)

Objet: Conflits d'intérêts et réglementation des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS)

Des révélations journalistiques[1] ont récemment mis au jour un conflit d'intérêts potentiel concernant le cabinet de conseil Ramboll, qui aurait travaillé simultanément pour l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et pour de grands industriels producteurs de PFAS.

D'après ces informations, en 2020, Ramboll avait recommandé aux institutions européennes d'accorder dix ans aux entreprises pétrochimiques pour remplacer les PFAS dans leurs mousses anti-incendie. Cette période de transition a été incluse dans la législation de l'Union européenne, avec une dérogation supplémentaire jusqu'en décembre 2025.

Considérant que les PFAS sont des substances chimiques persistantes, toxiques et bioaccumulables qui ont des effets graves sur la santé et l'environnement; que l'Union a présenté une proposition de restriction universelle concernant les PFAS dans le cadre du règlement REACH[2], exigeant un maximum de transparence et d'indépendance scientifique; et que la crédibilité des institutions européennes pourrait être compromise si les processus décisionnels étaient influencés par des consultants liés à l'industrie concernée:

1. Quelles mesures la Commission compte-t-elle prendre pour vérifier les relations contractuelles entre Ramboll, l'ECHA et les producteurs de PFAS, et comment entend-elle garantir des évaluations scientifiques indépendantes dans le règlement relatif aux PFAS?

2. Confirme-t-elle son engagement en faveur de la proposition de restriction universelle, conformément au principe de précaution et à l'objectif «zéro pollution»[3]?

3. Avait-elle conscience du fait que la recommandation de l'ECHA sur les mousses anti-incendie se fondait entre autres sur des avis d'experts et de consultants, notamment Ramboll, et comment apprécie-t-elle cette circonstance à la lumière des conflits d'intérêts potentiels?

1 «EU hired 'forever chemicals' adviser that lobbied for industry» («Polluants éternels»: le cabinet de conseil engagé par l'UE faisait pression en faveur de l'industrie), Alice Hancock, *Financial Times*, 24 septembre 2025.

2 https://echa.europa.eu/fr/hot-topics/perfluoroalkyl-chemicals-pfas

3 Communication de la Commission du 12 mai 2021 intitulée «Cap sur une planète en bonne santé pour tous – Plan d'action de l'UE: «Vers une pollution zéro dans l'air, l'eau et les sols» (COM(2021)400, https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1759850986545&uri=CELEX%3A52021DC0400).

Dépôt: 3.10.2025